

Plan de sobriété

2022-2023

Version intermédiaire (octobre 2022)

Introduction

L'université de Bordeaux a fortement accéléré sa trajectoire en matière de transitions environnementales et sociétales depuis 2021. Son engagement s'est traduit par une feuille de route à 5 ans pour fixer des objectifs ambitieux à l'ensemble des communautés, par le lancement du programme ACT qui vise à transformer le campus en terrain d'expérimentation au service des transitions, et par l'obtention du label DD&RS comme gage de contrôle et d'amélioration continue de la démarche.

Un Vice-Président dédié aux questions environnementales et sociétales, nommé début 2022, a également permis de renforcer les différentes initiatives de l'université en la matière, et notamment sur les volets recherche et formation : un groupe de travail s'est donc constitué en recherche et a permis la formalisation d'une charte relative aux impacts des activités de recherche ; un autre groupe de travail étudie l'intégration des enjeux de transitions dans la formation.

Au-delà de l'obligation réglementaire¹, ce plan de sobriété s'inscrit donc dans la poursuite des efforts de l'université et présente les projets portés par l'établissement lui-même (investissements, priorisation d'activités, etc.) et les actions demandées aux communautés (étudiants et personnels).

Partie I. Mesures générales	3
I/ Energie directe	3
◆ Electricité	3
◆ Gaz	3
◆ Accompagnement et sensibilisation	4
II/ Energie indirecte	4
Partie II. Mesures formation et recherche	5
I/ Composantes de formation	5
II/ Départements de recherche	5
Partie III. Actions de sensibilisation	6
◆ Bâtiments	6
◆ Numérique	7
◆ Déplacements	7
◆ Achats	7

¹ La circulaire de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 24/09/2022 demande la remontée au rectorat d'un plan de sobriété pour le 31/10/2022 (version définitive au 31/12/2022).

Partie I. Mesures générales

I/ Energie directe

L'objectif de l'établissement dans le cadre de sa feuille de route des transitions est de réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie entre 2014 et 2030, à raison de 3% par an.

A date, cet objectif est respecté et l'université poursuit sa planification pluriannuelle permettant l'efficacité énergétique :

- La rénovation des bâtiments, dans le prolongement de l'opération campus et dans le cadre des opérations Plan de Relance, et la contractualisation avec les exploitants
- L'augmentation progressive de la part des énergies renouvelables : 3 000m² de panneaux photovoltaïques installés jusqu'aujourd'hui (objectif de 12 000m² à terme), déploiement d'un réseau de chaleur Talence-Pessac
- Le relampage : mise en place de LED partout sur le campus (objectif 100% en 2027), installation d'éclairages extérieurs autonomes et photovoltaïques)

Aussi, et au regard du contexte actuel, l'université a pris plusieurs mesures supplémentaires relatives à la sobriété énergétique et applicables au cas par cas :

◆ Electricité

- Suppression de l'eau chaude sanitaire (hors douche et cas particuliers)
- Retrait des chauffages électriques d'appoint non répertoriés
- Extinction de l'éclairage des coursives des bâtiments et des parkings entre 1h et 5h du matin (pour les parkings non équipés de lampadaires solaires)
- Réduction du temps des minuteries d'éclairage automatique
- Mutualisation des réfrigérateurs des salles de pause
- Arrêt et débranchement des climatisations dites de confort (hors pics de chaleur)
- Migration (objectif de saturation des capacités à l'été 2023) des serveurs vers un hébergement centralisé et moins énergivore (SHM1) permettant économies d'énergie électrique, réduction du matériel exploité et récupération de chaleur

◆ Gaz

- Réduits du chauffage de nuit, de week-end (dès vendredi midi) et fermeture administrative (semaine entre Noël et Nouvel an)
- Planification des horaires de chauffage en fonction des outils de réservation de salles et de l'occupation des bâtiments de recherche
- Température de consigne à 19°C aux exploitants
- Démarrage du chauffage au plus tôt au retour des congés de la Toussaint (7 novembre)

◆ Accompagnement et sensibilisation

- Renforcement de l'équipe de performance environnementale (pôle patrimoine et environnement) d'energy managers pour conseiller au plus près les structures sur leurs usages
- Intégration de la question de l'impact énergétique à chaque phase des projets informatiques par les chefs de projet DSI
- Renforcement de la sensibilisation : challenges, campagne d'écogestes (voir plus bas), affichage des consommations sur le site de l'université et mise à disposition des suivis de consommations via la plateforme Hyperview (plateforme de données énergétiques en temps réel)

Ces mesures supplémentaires, progressivement mises en place depuis la fin 2022, doivent permettre une réduction de 10% au moins des consommations d'électricité et de chauffage au-delà des actions structurelles déjà prévues.

II/ Energie indirecte

La sobriété énergétique ne se limite pas aux factures énergétiques de l'université de Bordeaux. A titre d'exemple, le poste des transports (domicile-travail/étude, déplacements professionnels, etc.) est le plus important du bilan carbone de l'université : il représente 34% des émissions totales de CO₂.

Ainsi, d'un point de vue structurel, l'université de Bordeaux poursuit son plan de mobilité inter-établissements initié début 2022 qui devra proposer et mettre en place un plan d'actions ambitieux, avec de premiers projets au premier trimestre 2023. Celui-ci comprendra entre autres :

- un plan vélo ambitieux : installation de places sécurisées, résorption des discontinuités cyclables, actions de sensibilisation type sécurité routière ou réparation, mise en place de vélos électriques de service, mise en avant (communication) du forfait mobilités durables, etc.
- un objectif de réduction et de verdissement de la flotte de véhicules de service et de fonction et l'installation (ou a minima la mise à disposition) de bornes de recharge,
- l'incitation massive à l'abandon de la voiture individuelle, avec la communication sur les offres internes ou externes existantes (type préférence tarifaire TBM, FMD, covoiturage), le déploiement du free-floating², une négociation de prolongement de lignes de transports en commun, etc.

Par ailleurs, il est important de noter la contribution des achats et marchés publics, à la fois pour accompagner des projets métiers tels que les travaux de performance énergétique (51 millions d'euros dans le cadre du Plan France Relance) mais aussi pour anticiper de nouvelles mesures de sobriété : ainsi, une gouvernance achats sera mise en place en 2023 pour intégrer davantage les enjeux de transition écologique et de sobriété.

² Des zones de free-floating pour des flottes de véhicules en libre-service (vélos, trottinettes, scooters) vont être installées sur les campus de Talence, Pessac et Gradignan dès le 8 novembre 2022

Partie II. Mesures formation et recherche

Au-delà des engagements de l'établissement, les structures de niveau intermédiaire (composantes de formation et départements de recherche) se sont déjà fortement mobilisées pour contribuer à la sobriété de l'université sur leur champ de compétences.

I/ Composantes de formation

Les composantes de formation s'engagent toutes, au cas par cas et selon leur réalité de terrain, à contribuer à la sobriété de l'établissement avec un principe de maintien en présentiel pour les étudiants (hors aménagement déjà prévu).

Différentes mesures sont envisagées et en cours de finalisation selon les composantes (les mesures citées ci-dessous ne s'appliquent donc pas à toutes les unités de formation, leur mise en œuvre ne doit pas s'accompagner d'une surcharge de travail sur les personnels) :

- Fermeture de bâtiments une semaine supplémentaire (au-delà des vacances universitaires) entre décembre et février sans impact sur le présentiel étudiants
- Fermeture temporaire de certains amphithéâtres sans impact sur le volume d'heures de l'emploi du temps des étudiants
- Révision des emplois du temps pour permettre la fermeture des bâtiments le samedi (hors journée portes ouvertes)
- Bascule des examens sur des heures creuses autant que possible

Un travail fin du pôle patrimoine et environnement permettra d'ici la fin d'année d'analyser l'efficacité de ces mesures.

Enfin, un travail en 2023 avec les composantes sur les emplois du temps du semestre 2 2023 au regard de critères objectifs (par exemple : volume chauffé et taux de présence) et sur le bilan carbone des centres de ressources sera mené afin de pérenniser les mesures entreprises dès cet hiver.

II/ Départements de recherche

Un groupe de travail s'est réuni plusieurs fois au premier semestre 2022 afin de travailler sur l'impact des activités de recherche de l'université de Bordeaux. Ce groupe de travail a abouti à la signature d'une charte par l'ensemble des départements qui engage les unités de recherche dans la réalisation de leur bilan carbone (via l'outil GES de Labos 1point5) et dans la fixation d'objectifs de réduction sur chaque poste d'émissions.

Par ailleurs, le dialogue s'est renforcé dès la rentrée 2022 entre les départements de recherche et le service de performance environnementale de l'université afin d'analyser

finement les postes énergétiques les plus consommateurs des laboratoires et unités de recherche.

Ces deux actions, couplées à la création d'un institut des transitions (pour accompagner les plans d'actions transitions des structures) et au recrutement d'energy managers début 2023, doivent aboutir à un travail au cas par cas avec chaque unité de recherche tout au long de l'année 2023 et au partage de bonnes pratiques, telles que la mutualisation et l'augmentation de 10°C des supercongélateurs (de -80°C à -70°C³ dès que la nature des échantillons stockés le permet) ou l'arrêt temporaire et organisé des sorbonnes de laboratoire.

Partie III. Actions de sensibilisation

Les personnels et étudiants de l'université de Bordeaux jouent un rôle clé dans le renforcement de la sobriété de l'établissement et ce à double titre : dans la compréhension et l'acceptation des mesures engagées par l'université (arrêt des climatisations, changement d'horaires des examens, etc.) et dans leurs gestes du quotidien.

En effet, l'évolution des pratiques de nos communautés peuvent faire baisser considérablement notre consommation énergétique, qu'elle soit directe (éclairage, chauffage, usages numériques et appareils électriques...) ou indirecte (déplacements, achats...).

Ainsi, une campagne de sensibilisation massive va se déployer et sous la forme d'un espace d'information sur le site institutionnel avec une FAQ, de l'affichage en ligne de nos consommations énergétiques, de communications dédiées dans la newsletter et sur les réseaux sociaux, et d'une campagne d'affichage papier pour favoriser les gestes de sobriété (voir plus bas).

Cette campagne devra par ailleurs être « incarnée » et relayée par les encadrants, les étudiants ambassadeurs des transitions (emplois étudiants), les personnels référents des transitions. Une session d'information sera spécifiquement organisée pour ces populations (avec vade-mecum diffusé) afin qu'elles-mêmes organisent des temps d'échanges auprès de leurs communautés.

Gestes de sobriété à promouvoir

◆ Bâtiments

- Fermer portes et fenêtres en cas de mise en route du chauffage
- Signaler tout dysfonctionnement lié au chauffage (piloté par l'exploitant) par un ticket de demande d'intervention PPE afin d'éviter au maximum les situations de surchauffe

³ Gain d'énergie estimé à 30% ; source : <https://www.mygreenlab.org/-70-is-the-new--80.html>

- Eteindre toutes les lumières dès que l'on quitte une pièce
- Préférer les escaliers aux ascenseurs dès que possible

◆ Numérique

- Penser à éteindre / mettre en veille prolongée les équipements informatiques
- Penser à débrancher les chargeurs si l'appareil est chargé ou non connecté
- Régler automatiquement ses équipements (ordinateur et smartphone) en mode « économie d'énergie » (luminosité d'écran, mise en veille) ou à défaut manuellement
- Repenser le recours systématique au numérique dans chaque nouveau projet
- Réduire envoi et stockage de mails (tri, compression des pièces jointes)
- Systématiser le recours au Cloud dès que le poids de la pièce jointe et/ou le nombre de destinataire est important
- Adopter les bons réflexes en matière de recherche web : nombre de pages ouvertes, utiliser des favoris, supprimer les cookies...

◆ Déplacements

- Utiliser dès que possible les transports en commun, la marche et le vélo (rappel du forfait mobilités durables), ou à défaut les applications de covoiturage existantes sur le marché (prime à venir du gouvernement de 100€ pour tout nouvel inscrit sur une plateforme de covoiturage), réduire au maximum l'usage de la voiture dans les déplacements du quotidien
- Limiter la vitesse à 110 km/h sur l'autoroute pour les agents employant leur véhicule de service
- Promouvoir la prime transport durable Erasmus+ auprès des étudiants
- Participer aux réunions et colloques hors de Bordeaux (national ou international) au maximum par visioconférence et, dans la mesure où ce n'est pas possible :
 - limiter le nombre de personnes qui se déplacent
 - utiliser systématiquement le train pour tout trajet faisable en 6h ou moins par voie ferrée⁴
 - privilégier dès que possible le train pour se rendre aux aéroports de région parisienne avant un vol moyen ou long courrier

◆ Achats

- Rationaliser autant que faire se peut le nombre de réceptions, d'achats de fourniture, de goodies, etc. au strict nécessaire
- Allonger autant que possible la longévité des matériels, pour les équipements numériques gérés aux différents niveaux de l'établissement ; *N.B. : la durée des contrats pour les équipements gérés à la DSI est de 5 à 7 ans*

⁴ La politique voyage évoluera prochainement en ce sens